

**CINQUANTIÈME SESSION DU  
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**  
(17–19 novembre 2020, réunion virtuelle)

---

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : États financiers vérifiés de l'exercice 2019**

(Document présenté par le Secrétariat)

**Objet du document**

1. Conformément à l'article 46 du Règlement financier de la Communauté du Pacifique (CPS), le présent document vise à soumettre à l'examen du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) les états financiers vérifiés de l'Organisation pour l'exercice 2019.
2. Les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice considéré ont fait l'objet d'une approbation sans réserve.

**Recommandation**

3. Le CRGA est invité à approuver les états financiers vérifiés de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la CPS pour l'exercice 2019, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).
-

## États financiers vérifiés de l'exercice 2019

### Contexte

4. Le cabinet KPMG des Fidji, chargé de l'audit externe des comptes de la CPS, a procédé à la vérification indépendante des états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2019 et a émis une opinion favorable sans réserve. L'audit fournit l'assurance que les états financiers présentés ne comportent pas d'anomalies significatives.
5. Dans le cadre de cet audit, le cabinet a adressé à la direction une lettre reposant sur ses travaux de vérification de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité des principales procédures de contrôle en matière de réglementation et d'information financière. Le Comité d'audit et des risques, réuni le 25 juin 2020, a examiné et accepté les réponses de la direction aux conclusions présentées par le cabinet dans sa lettre.

### Résultats financiers 2019

6. La CPS a enregistré un excédent de 5,01 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, avec des recettes nettes d'une valeur totale de 78,01 millions d'euros (contre 82,82 millions d'euros en 2018) et des dépenses s'élevant à 73,0 millions d'euros au total (contre 78,49 millions d'euros en 2018). Ce résultat est attribuable aux principaux facteurs suivants :
  - a. Les dépenses ordinaires se sont élevées à 18,8 millions d'euros, soit 2,46 millions de moins que le montant inscrit au budget approuvé pour 2019, en raison principalement de coûts salariaux moindres et des variations du taux de change du DTS.
  - b. Les recettes ordinaires se sont élevées à 17,14 millions d'euros, soit 0,98 million de plus que le montant inscrit au budget approuvé pour 2019, grâce à un gain de change net de 0,34 million d'euros, au produit des intérêts (0,47 million) et à d'autres recettes additionnelles (0,25 million). Cet excédent a été absorbé par la provision nette liée au non-versement de la contribution annuelle des Îles Mariannes du Nord et par un ajustement opéré dans la subvention spéciale versée par la Nouvelle-Calédonie en qualité de pays hôte.
  - c. À 0,51 million d'euros, les coûts nets recouverts concernant les équipes TIC, gestion des événements et installations ont dépassé de 0,60 million d'euros le montant inscrit au budget approuvé pour 2019.
  - d. À 5,83 millions d'euros, les redevances administratives pour gestion de projets ont dépassé de 0,54 million d'euros le montant inscrit au budget approuvé, malgré un taux d'exécution des projets et des programmes moins importants en 2019. Le montant plus élevé retiré des redevances administratives est dû à l'accroissement du taux moyen réel, à 10,66 %, contre 9,33 % en 2018. Cette amélioration est le fruit des efforts fournis en vue d'atteindre le taux cible de 15 % pour les nouveaux programmes et projets.
  - e. L'excédent de 0,33 million d'euros dégagé par les entités autofinancées a dépassé de 0,38 million le montant inscrit au budget approuvé pour 2019.
7. Le niveau réel d'exécution des programmes et projets s'est chiffré à 60,53 millions d'euros, soit 6 % de moins que le montant prévu dans le budget approuvé pour 2019 (64,09 millions d'euros) et 7 % de moins qu'en 2018 (64,73 millions d'euros). Toutefois, le taux d'exécution est resté globalement élevé, à 94 %.

8. La situation de trésorerie globale de la CPS demeure solide, le solde de trésorerie et les placements à court terme s'établissant, à la date de clôture des comptes, à quelque 65,59 millions d'euros (contre 62,97 millions d'euros en 2018). Il est toutefois noté que 39,52 millions d'euros sont constitués de versements anticipés destinés aux projets (contre 45,3 millions d'euros en 2018). En conséquence, le solde de trésorerie d'exploitation dont dispose réellement la CPS est de 26,07 millions d'euros (contre 17,7 millions d'euros en 2018). L'augmentation du solde de trésorerie d'exploitation résulte d'une diminution des fonds projet à recevoir, des avances aux partenaires et des sorties de trésoreries d'exploitation durant l'année. Le solde de trésorerie d'exploitation net progresse ainsi de 9,95 millions d'euros par rapport à 2018, en tenant compte des éléments de passif à court terme, soit 16,12 millions d'euros (4,24 millions d'euros pour les comptes fournisseurs et les comptes de régularisation, 11,88 millions d'euros pour les provisions et les emprunts).
9. La CPS mène une politique de placement prudente afin d'éviter toute perte de capital. L'Organisation procède notamment à la diversification de ses avoirs en caisse entre les banques à Nouméa et à Suva. À la date de clôture de l'exercice, des avoirs en caisse d'un montant de 38,6 millions d'euros (contre 36,3 millions d'euros en 2018) étaient placés dans des dépôts à terme, soit 58,9 % du total (contre 57,5 % en 2018). Le produit des intérêts enregistré en 2019 s'est établi à 0,57 million d'euros (contre 0,48 million d'euros en 2018), soit une augmentation de 20,5 % (0,09 million d'euros) par rapport à 2018. Cette hausse provient d'une meilleure gestion de la trésorerie.
10. Le montant des contributions statutaires impayées, avant provisions pour dépréciation, s'est établi à 2,06 millions d'euros (contre 1,85 million d'euros en 2018). Ce chiffre résulte d'une hausse du montant des contributions non versées par les membres en 2019 (contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes), soit une somme de 0,48 million d'euros en partie compensée par le versement par certains membres de montants en excédent, à hauteur de 0,27 million d'euros.
11. Si la majorité des partenaires du développement versent des préfinancements aux fins d'activités relevant des projets, certains projets sont entrepris selon le principe du remboursement des coûts. Les fonds projet à recevoir représentent environ 3,03 millions d'euros à la date de clôture des comptes (contre 6,76 millions d'euros en 2018). De leur côté, les avances aux partenaires ressortent à 1,43 million d'euros (contre 2,28 millions d'euros en 2018). La réduction du solde des fonds projet à recevoir est le fruit des efforts constants déployés par la direction pour réduire ce solde au minimum et veiller à la bonne réception des justificatifs avant le règlement des avances aux partenaires.
12. Au terme de l'exercice 2019, le montant des provisions pour dépenses non éligibles, fixé à 5 % du portefeuille total soumis à vérification, s'élevait à 7,78 millions d'euros (contre 7,47 millions d'euros en 2018). Le Secrétariat œuvre auprès de l'Agence des pêches du Forum pour le recouvrement d'un passif à l'égard de la CPS et s'est concerté avec la délégation de l'Union européenne sur la question des dépenses inéligibles en attente (2,48 millions d'euros), tout en collaborant avec d'autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique.
13. À la date de clôture de l'exercice, les réserves totales de la CPS s'élevaient à 28,89 millions d'euros (contre 23,88 millions d'euros en 2018). La réserve générale représente 19,85 millions d'euros, tandis que les sommes restantes proviennent pour 8,54 millions d'euros des fonds spéciaux et pour 0,5 million d'euros des réserves particulières. Si le niveau des réserves est considérablement plus élevé qu'en 2018, le Secrétariat souligne que, dans la réserve générale totale de la CPS, 14,67 millions d'euros correspondent à la valeur des placements immobiliers, des créances et des stocks. L'excédent enregistré en 2019 a contribué à créer des réserves liquides d'un montant de 5,18 millions d'euros, soit l'équivalent d'environ trois mois de frais de fonctionnement ordinaires.

14. La Note 27 – *Événements ultérieurs à la clôture du bilan* comprend un point sur la pandémie de COVID-19. Cette dernière, qui n'a pris toute son ampleur que début 2020, n'a eu aucune incidence sur les états financiers 2019. L'impact de la pandémie sur le Secrétariat sera évalué pour l'exercice 2020, intégré au budget rectificatif 2020 et pris en compte dans les états financiers vérifiés pour 2020, lesquels seront présentés au CRGA en 2021.

### **Caisse de prévoyance**

15. L'actif net de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique s'établissait à 8,0 millions d'euros à la fin de l'exercice (contre 7,33 millions d'euros en 2018). Ce montant est globalement stable en 2019, les nouvelles contributions (2,25 millions d'euros) dépassant les retraits (1,58 million d'euros).
16. Le produit des intérêts est resté modeste, car la Caisse investit dans des dépôts à terme peu risqués proposés par des banques et des établissements financiers. L'objectif est de maintenir un niveau suffisant de liquidités pour couvrir les retraits des adhérents effectués conformément au règlement. Déterminés par le marché, les taux d'intérêt sont différents à Suva (4 à 5 % par an) et à Nouméa (1,1 à 1,6 % par an).

### **Résultats de la vérification des comptes**

17. Le cabinet KPMG (Suva) se charge de l'audit externe depuis 2017 et assurera la vérification des comptes de l'exercice 2020, après quoi les services d'audit feront l'objet d'un nouvel appel d'offres. Le cabinet a été choisi à l'issue d'un appel d'offres ouvert ; il a remplacé le cabinet PWC (Nouméa), qui assumait cette mission depuis neuf ans.
18. Les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la CPS pour l'exercice 2019 ont été approuvés sans réserve pour la 24<sup>e</sup> année consécutive.
19. Le Secrétariat précise que l'audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit et que les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
20. Les normes IPSAS, adoptées en réponse à la décision prise par le CRGA à sa quarante-quatrième session, ont été introduites pour l'exercice 2015. Le contenu et la qualité des états financiers annuels de la CPS ne cessent de s'améliorer grâce à un processus continu visant à introduire progressivement de nouvelles règles d'information financière jugées pertinentes au regard des opérations financières de la CPS.

### **Recommandation**

21. Le CRGA est invité à approuver les états financiers vérifiés de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la CPS pour l'exercice 2019, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).
-